



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 4 décembre 2017 à 20 h à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

M^{me} Colette Beaulieu

M^{me} Fany Moreau-Harvey

M. Lucien Dionne

M^{me} Cindy Saint-Jean

M. Lauréat Jean

Était absente :

M^{me} Karine Saint-Jean

Est aussi présente M^{me} France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 02 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

254-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

255-2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, avec les modifications suivantes :

Point 11 : D'AUTORISER M^{me} Colette Beaulieu ou M. Pierre Saillant à signer à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska au nom de la municipalité de Mont-Carmel, au folio numéro 40196 et pour le Centre récréatif de Mont-Carmel au folio numéro 40032 et tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité et du Centre récréatif;

DE RETIRER M. Denis Lévesque comme signataire à ces mêmes folios.

Point 25.1 : D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une chaudière électrique au coût de 5 750 \$ à FCL Ventilation, une nouvelle installation électrique au coût de 5 223.56 \$ par Votre Docteur électrique et l'achat et l'installation d'un ventilateur pour un montant estimé de 1 000 \$ pour la caserne incendie.

4. Approbation des dépenses et autorisation de paiements

256-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de novembre 2017, tels que détaillés aux listes suggérées ci-après annexées, à savoir :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Total des salaires : | 15 398.42 \$ |
| Total des incompressibles : | 60 595.52 \$ |
| Total des prélèvements : | 15 316.09 \$ |
| Total des comptes à payer : | <u>61 435.60 \$</u> |
| Grand total | 152 745.63 \$ |

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5. Autoriser la vente des anciennes tables et chaises de la salle communautaire

CONSIDÉRANT la désuétude des tables de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT le nombre de chaises de bois en trop et l'espace restreinte;

257-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la vente des anciennes tables de la salle communautaire à 10 \$ chacune et de chaises en bois à 2 \$ chacune ou 3 pour 5 \$.

6. Autorisation de paiement à Les Équipements Yves Landry

CONSIDÉRANT le surplus des Fêtes du 150^e;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité du 150^e pour redistribuer le surplus des Fêtes du 150^e dans la communauté en investissant dans différentes infrastructures ou articles nécessaires aux activités;

258-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les dépenses estimées présentées par le Comité du 150^e;

D'ANNEXER la liste au présent procès-verbal;

D'AUTORISER le paiement de 4 390 \$ à Les Équipements Yves Landry pour l'achat d'un réfrigérateur au coût de 1 869 \$ payer à même les surplus des fêtes du 150^e et d'une table réfrigérée au coût de 2 521 \$ pour la cantine du parc pris à même le budget de fonctionnement 2017.

7. Autorisation de paiement à Mario Dionne Entrepreneur général en construction

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 196-2017 et 252-2017;

259-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement à Mario Dionne Entrepreneur général en construction suite à la réception de l'attestation de conformité de la CSST pour les travaux de réfection de la toiture et de changement de fenêtre à la caserne au coût de 14 617.60 \$ avant taxes.

8. Autorisation de paiement et renouvellement forfaitaires à Cain Lamarre, avocats pour des services juridiques téléphoniques

CONSIDÉRANT le dossier de mise en demeure numéro 42-15-2009-02;

260-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement d'une facture au coût de 757.49 \$ taxes incluses, à Cain Lamarre, avocats, dans le dossier numéro 42-15-2009-02;

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente forfaitaire de services juridiques téléphoniques avec Cain Lamarre, avocats au coût de 500 \$ avant taxes pour l'année 2018.

9. Augmentation salariale des employés et des élus municipaux pour l'année 2018

CONSIDÉRANT le taux d'indexation de 1.5 % des pensions alimentaires de la Régie des rentes du Québec pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT une hausse moyenne des salaires attendus de 2,6 % pour les entreprises québécoises selon les principales firmes spécialisées en matière de ressources humaines;

261-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER une augmentation salariale de l'ordre de 2,2 % pour tous les employés et les élus (es) municipaux pour l'année 2018.

10. Vente pour non-paiement d'impôts fonciers

CONSIDÉRANT les procédures de la MRC de Kamouraska dans le suivi des dossiers à défaut de paiement d'impôts fonciers;

262-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De définir le montant minimum de vente pour non-paiement d'impôts fonciers à 300\$;

- Que le montant minimum de 300\$ correspond au cumul des matricules d'un même propriétaire.

11. Autorisation de paiement à CPTEch Division pour l'achat et l'installation de 2 pompes submersibles

CONSIDÉRANT la résolution numéro 120-2017 qui octroyait le contrat pour l'achat et l'installation de 2 pompes submersibles;

263-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement à CPTEch Division pour l'achat et l'installation de 2 pompes submersibles au coût de 18 282.25 \$ avant taxes.

12. Autorisation de paiement pour des projets de pavage à Construction BML Inc.

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 185-2017 et 186-2017 qui octroyaient les contrats de pavage sur le Rang de la Montagne et le Rang 5 Est ainsi que la Route 287;

CONSIDÉRANT la résolution 234-2017 pour des coûts supplémentaires de 17 000 \$;

CONSIDÉRANT les travaux exécutés à notre satisfaction;

264-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ACCEPTER la fin des travaux au coût de 157 958.61 \$ avant taxes pour les travaux de pavage sur le rang de la Montagne et le Rang 5 Est;

D'ACCEPTER la fin des travaux au coût de 245 956.21 \$ avant taxes pour les travaux de pavage sur la Route 287;

D'AUTORISER la libération du paiement des deux projets suite à la réception de l'attestation de conformité de la CSST pour les travaux mentionnés ci-dessus.

13. Demandes d'appui financier et autres

- GOvember
- Feuillet paroissial
- Projet IMPACT 2018
- Club Les Belles postes du Rocher blanc inc.
- Coalition Urgence Rurale (CUR) du Bas Saint-Laurent
- Centraide au Kamouraska
- Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

265-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ACCORDER ce qui suit :

- **50 \$** à GOvember pour leur activité de financement du 30 novembre dernier;
- **200 \$** pour le feuillet paroissial qui regroupe 5 municipalités du Kamouraska;
- **150 \$** à Projet IMPACT 2018 afin de conscientiser les jeunes à adopter des comportements sécuritaires au volant;

14. Entériner la modification au contrat pour la réfection du plancher de la caserne

CONSIDÉRANT la nécessité de faire une préparation avant de refaire le plancher de la caserne;

266-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission de Décoration Armand Saint-Onge pour l'ajout d'un recouvrement à l'époxy sur le plancher de la caserne incendie à un coût de 2 288 \$ avant taxes.

15. Adoption du calendrier des séances 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

267-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018;

| | |
|-----------------|-------------------------------|
| Lundi 8 janvier | Mardi 3 juillet |
| Lundi 5 février | Lundi 6 août |
| Lundi 5 mars | Mardi 4 septembre |
| Mardi 3 avril | Lundi 1 ^{er} octobre |
| Lundi 7 mai | Lundi 5 novembre |
| Lundi 4 juin | Lundi 3 décembre |

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 sera le lundi 17 décembre 2018;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

16. Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (C.C.U.)

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ont un mandat de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que selon les règlements du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), le conseil municipal doit procéder à la nomination du comité;

268-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER le Comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) pour les deux (2) prochaines années qui sera composé comme suit :

- M^{me} Marie-Chantal Savoie, présidente
- M^{me} Colette Beaulieu, conseillère
- M^{me} France Lévesque, citoyenne
- M^{me} Nancy De Roy, citoyenne
- M. Denis Lévesque, citoyen
- M. Donald Guy, inspecteur en bâtiment et en environnement

17. Renouvellement de diverses adhésions

269-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENOUVELLER les adhésions 2018 suivantes :

- Les Éditions Wilson & Lafleur inc., 84 \$ taxes incluses;
- PG Solution – du 1 janvier au 31 mars 2018, 1 632.50 \$ avant taxes;
- Association des directeurs municipaux du Québec, 865.39 \$ taxes incluses.

18. Nomination d'un conseiller sur divers comités

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2018, la municipalité de Mont-Carmel doit revoir son Plan de développement, faire la mise à jour de sa Politique MADA et de sa Politique familiale;

270-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER M. Lucien Dionne sur les comités suivants :

- Comité pour le Plan de développement 2019-2023
- Comité pour la mise à jour de la Politique MADA
- Comité pour la mise à jour de la Politique familiale

19. Appui au comité touristique pour une demande de subvention au Fonds de développement des territoires (FDT)

CONSIDÉRANT que le comité touristique désire faire la mise à jour des outils de développement touristique;

CONSIDÉRANT l'addition d'une nouvelle chaise géante en 2018;

271-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER le comité touristique de Mont-Carmel dans sa demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) - Volet amélioration des milieux de vie pour faire la mise à jour des outils touristique et l'ajout d'une chaise pour le circuit des chaises géantes.

20. Embauche d'une ressource en loisir

CONSIDÉRANT que l'entente en loisir intermunicipale n'existe plus;

CONSIDÉRANT les besoins pour la préparation de divers formulaires, suivis et demande de subventions;

CONSIDÉRANT que l'agent de développement et de loisir sera beaucoup sollicité au cours de l'année 2018 par la mise à jour du Plan de développement, de la Politique MADA et la Politique familiale;

CONSIDÉRANT qu'il y a une ressource disponible actuellement au sein de la Corporation;

272-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'EMBAUCHER M^{me} Claudia Beaulieu entre 7 à 10 heures par semaines pour aider l'agent de développement et de loisir dans la réalisation de ses tâches hebdomadaires au cours de l'année 2018.

21. Demande de dérogation mineure du 73, rue Notre-Dame (Coop)

Messieurs les conseillers Lucien Dionne et Lauréat Jean déclarent leur intérêt et ne prennent pas part au vote.

La demande vise à modifier les faces d'une enseigne existante « Quincaillerie Coop » pour « Marché Boni Choix Coop ». Bien qu'il y aurait enlèvement de 2 enseignes sur le poteau et que la superficie de l'enseigne à modifier demeure la même, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne prévoit pas de droit acquis pour les enseignes, le projet, tel que présenté, nécessite une dérogation;

L'enseigne est située à environ 1.0 m de l'emprise de la rue Massé et environ 0.90 mètre de l'emprise de la rue Notre-Dame. Donc, à l'intérieur du triangle de visibilité. L'enseigne lumineuse de couleur jaune, bleu et rouge est tout près de l'intersection de ces rues. Elle est aussi à environ 10 m de l'intersection des rues Notre-Dame et Bois-Francs. La superficie de cette enseigne est d'environ 4 mètres carrés;

L'enseigne déroge aux articles suivants du règlement de zonage :

- art 4.2.3; Triangle de visibilité exempt d'obstacle de plus de 0.60 m de haut;
- art 4.12.4 b; Les enseignes lumineuses de couleur rouge, jaune ou verte doivent être à plus de 50 m d'une intersection;
- 4.12.5; Toutes parties d'enseigne et sa projection au sol doivent être à plus de 3 m de toute ligne de rue;
- 5.1.4.1; Dans la zone mixte, la superficie maximale de toute enseigne est fixée à 3 mètres carrés.

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne prévoit pas de droit acquis pour les enseignes;

CONSIDÉRANT que la demande améliore considérablement le champ de visibilité en éliminant les 2 enseignes verticales qui totalisent environ 6 mètres carrés empiétant sur le triangle de visibilité;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de feu de signalisation existant présentement;

273-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à la majorité des membres du conseil ayant pris part au vote :

D'ACCEPTER la dérogation mineure demandée par le 73, rue Notre-Dame avec les conditions suivantes :

DE CONSERVER le cadrage existant de la partie supérieure de l'enseigne ou de ne pas en modifier les dimensions.

22. Promotion Kamouraska – Publicité dans le Guide touristique

CONSIDÉRANT la banque d'heures restantes de l'année en cours;

274-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la participation de la Municipalité de Mont-Carmel pour une publicité dans le Guide touristique du Kamouraska au coût de 500 \$;

NE PAS PRENDRE de banque heures supplémentaires pour une aide à la communication puisqu'il lui reste des heures disponibles de l'année en cours.

23. Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif de Trans-Apte

CONSIDÉRANT les services dispensés par Trans-Apte pour le service de transport adapté et collectif sur le territoire;8

CONSIDÉRANT la répartition des coûts entre le ministère des Transports, les usagers et la part des municipalités;

CONSIDÉRANT que la quote-part de chacune des municipalités est déterminée au prorata de la population par rapport à l'ensemble des municipalités desservies;

275-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Fany Moreau-Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la contribution de la municipalité de Mont-Carmel au montant de 3 809.83 \$ pour l'année financière 2018.

24. Appui municipal – Programme Accès-loisir Kamouraska

CONSIDÉRANT que des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme;

CONSIDÉRANT que notre municipalité souhaite rendre accessibles les loisirs aux citoyens qui la composent;

276-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ENGAGER la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25,00 \$ libellé à l'ordre de Projection 16-35.

25. Autoriser la commande d'une carte de crédit pour le Centre récréatif de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT les besoins de faire des achats dans différents commerces pour les Mercredis du parc et différentes autres activités;

277-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la commande d'une carte de crédit pour le Centre récréatif de Mont-Carmel pour un montant de 2 000 \$;

DE NOMMER Marie-Ève Paradis utilisatrice exclusive de cette carte.

26. Avis de motion – Encadrement d'évènements équestres en zone agricole

Avis est par la présente donné par M. le conseiller Lauréat Jean que lors d'une séance ultérieure, le Conseil entend déposer un projet de règlement visant à modifier le règlement 115-90, sur les permis et certificats pour exiger l'obtention d'un permis municipal pour la tenue d'évènements équestres en zone agricole. La demande de permis devra être accompagnée d'un plan des aménagements requis.

Avis est par la présente donné par M. le conseiller Lauréat Jean que lors d'une séance ultérieure, le Conseil entend déposer un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage #116-90, pour encadrer la tenue d'évènements équestres en zone agricole. Entre autres, le règlement exigerait une distance minimale (marge de recul) de 45 mètres de l'emprise de la rue et de toutes limites de terrain résidentiel pour l'installation de gradins, stationnement et lieux de compétitions. La marge de recul pour ces équipements envers les autres limites de propriété sera de 4 mètres. Des mesures d'atténuation du bruit et des inconvénients pour le voisinage pourraient aussi être exigées.

27. Dépôt de documents

Registre des déclarations des intérêts pécuniaires et Registre des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages

28. Correspondance

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la

correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée :

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

29. Autres sujets

29.1 Autorisation de paiement à 9357 5876 Québec inc. pour des travaux de nivelage

CONSIDÉRANT le montant supplémentaire de la subvention du député Norbert Morin dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

278-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 3 120 \$ avant taxes;

DE PRENDRE les montants à l'affectation du 10 000 \$ reçu dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

29.2 Stationnement pour l'accès au sentier culturel

CONSIDÉRANT la pente abrupte du premier kilomètre du sentier culturel;

CONSIDÉRANT que plusieurs utilisateurs ont des difficultés à emprunter le tracé actuel du sentier;

279-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les travaux au coût estimé de 865 \$ avant taxes pour un stationnement sur le lot 5 426 864 aux frais de la municipalité;

D'ENGAGER la municipalité à entretenir et à assurer les installations du nouveau tracé et du stationnement;

La municipalité se réserve le droit de retirer le ponceau si aucune utilisation n'est faite pour rejoindre le sentier culturel ou, si le propriétaire le désire, conserver le ponceau mais lui transférer l'entretien et la responsabilité de celui-ci.

29.3 Appui au projet soumis par le collectif interdisciplinaire pour le Bas-Saint-Laurent au Fonds d'appui au développement des régions (FARR)

CONSIDÉRANT l'initiative de sept professionnels du Bas-Laurentien de former un Collectif interdisciplinaire visant à outiller les petites municipalités de la région à entreprendre une démarche de marketing territorial;

CONSIDÉRANT le programme disponible en ce sens du Fond d'appui au développement des régions (FARR);

280-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER le Collectif interdisciplinaire pour le Bas-St-Laurent dans sa demande de subvention au Fonds d'appui au développement des régions (FARR) pour un projet de marketing territorial.

29.4 Nomination d'un membre du conseil sur le comité touristique

CONSIDÉRANT le mandat du Comité touristique d'assurer le dynamisme et le rayonnement de sa municipalité;

281-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER M. le conseiller Lucien Dionne membre au Comité touristique.

30. Période de questions

De 20 h 52 à 20 h 53

31. Levée de l'assemblée

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés;

282-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20 h 54

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière